

question des préparatifs militaires soit italiens soit éthiopiens et celle de l'insécurité des frontières avaient été soulevées. Il devenait de plus en plus clair que des divergences profondes de caractère politique existaient entre l'Italie et l'Ethiopie.

Résolution du Conseil du 3 août

1. Tenant compte de cette situation, le Conseil, dans sa séance du 3 août, en même temps qu'il adoptait la résolution rappelée ci-dessus pour assurer la reprise de l'instance arbitrale dans l'affaire d'Oual-Oual, décidait qu'à la date du 4 septembre, il évoquerait l'examen général, sous ses différents aspects, des rapports entre l'Italie et l'Ethiopie. Le représentant de l'Italie s'abstint lors du vote sur cette deuxième résolution. Le représentant de l'Ethiopie affirma l'espoir du Gouvernement éthiopien que cet examen général et complet permettrait au Conseil d'établir, une fois pour toutes, sur des bases solides des rapports permanents d'amitié et de confiance entre l'Ethiopie et l'Italie.

Les négociations tripartites de Paris (août 1935).

2. Le Royaume-Uni et la France qui, comme l'Italie, possèdent des colonies limitrophes de l'Ethiopie, s'étaient tout particulièrement attachés depuis le début du différend à en faciliter le règlement pacifique. En dehors des efforts déployés au Conseil par leurs représentants, certaines démarches avaient été effectuées. A la séance du Conseil du 3 août, le représentant du Royaume-Uni annonça que des conversations entre la France, l'Italie et le Royaume-Uni auraient lieu dans un bref délai. Mentionnant qu'un communiqué venait d'être publié le même jour à ce sujet ¹, il annonça qu'il ferait connaître à la prochaine réunion du Conseil le résultat des négociations des trois Puissances. Le Président déclara qu'il était sûr d'interpréter le sentiment du Conseil en exprimant l'espoir que ces négociations seraient couronnées de succès.

3. D'après l'exposé que le représentant du Royaume-Uni fit à la séance du Conseil du 4 septembre, les négociations des trois Puissances commencèrent le 16 août à Paris, après deux jours d'échanges de vues officiels.

Le délégué de l'Italie exposa un certain nombre de griefs contre l'Ethiopie, puis insista sur les intérêts particuliers de son pays. Il demanda notamment que l'on reconnût la prédominance des intérêts politiques et économiques de l'Italie en Ethiopie. Les délégués du Royaume-Uni et de la France, prenant comme base les parties de la thèse italienne qui leur paraissaient pouvoir être utilisées, élaborèrent ensuite des suggestions

¹ *Texte du communiqué:*

"Les représentants des Gouvernements du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie, réunis à Genève le 1er août 1935:

"Constatant que les trois Puissances signataires de l'Arrangement du 13 décembre 1906 concernant l'Ethiopie, se sont déjà déclarées disposées à entreprendre entre elles des négociations en vue de faciliter une solution des différends existant entre l'Italie et l'Ethiopie:

"Sont convenus d'engager ces conversations dans le plus bref délai possible."